



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** joke Clean 260 D&S

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

##### Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

##### Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant et dégraissant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH  
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach  
Téléphone +49 (0) 2204 - 839 - 0, Fax +49 (0) 2204 - 839 - 60  
E-Mail [info@joke.de](mailto:info@joke.de)  
Internet [www.joke.de](http://www.joke.de)

#### Service des renseignements

Markus Abstoss  
Téléphone +49 (0) 2204 - 839 - 577  
Fax +49 (0) 2204 - 839 - 60  
E-mail (personne compétente):  
[m.abstoss@joke.de](mailto:m.abstoss@joke.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg  
Téléphone +49 (0) 7 61 - 1 92 40  
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8  
2020 1816

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Irrit. 2	H319	
--------------	------	--

#### Consignes en cas de risques physiques

Aucune information disponible.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

Aucune information disponible.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

**Mot signal**  
Attention

**Consignes en cas de risques physiques**  
Aucune information disponible.

**Consignes en cas de risques pour la santé**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Consignes en cas de risques pour l'environnement**  
Aucune information disponible.

### Consignes de sécurité

#### Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Réaction

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Evacuation

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## 2.3. Autres dangers

**Autres effets néfastes**  
Aucune information disponible.

### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Nocif par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.



## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange aqueux neutre, inhibiteur de mousse, de tensioactifs anioniques et non ioniques, d'agents complexants et de phosphates.

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
166736-08-9	605-450-7	2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLIERT, PROPOXYLIERT, POLYMER	< 5	Eye Dam. 1, H318 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanoethoxylat	< 5	Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
15763-76-5	239-854-6	Natriumcumolsulfonat	< 5	Eye Irrit. 2, H319
164524-02-1	629-764-9	Kaliumcumolsulfonat	< 5	Eye Irrit. 2, H319
27458-92-0	248-469-2	Isotridecanol	< 0,2	Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
15763-76-5	Natriumcumolsulfonat	01-2119489411-37
164524-02-1	Kaliumcumolsulfonat	01-2119489427-24

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Conduire chez le médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune information disponible.

---

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
**Remarques s'adressant au médecin / traitement**  
Traitement symptomatique.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **Agents d'extinction appropriés**

eau

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

Oxydes de soufre

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement complet de protection.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### **Équipes d'intervention**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

#### **Remarques complémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---



---

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions lors de la manipulation**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

##### **Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Éviter d'inspirer les aérosols.

##### **Mesures d'hygiène**

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

##### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine (avec soupape de sécurité).

##### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

##### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.  
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

##### **Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 3 ans.

**Classe de  
stockage (RFA)** 12

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

##### **Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Aucune information disponible.

##### **Solutions spécifiques au secteur en cas d'utilisation indiquée**

Aucune information disponible.

---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôle de l'exposition**

##### **Protection respiratoire**

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit



**Protection des mains**

gants de protection

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Aucune information disponible.

**Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement**

Prendre les mesures de protection appropriées pour limiter ou empêcher les émissions.

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

système de ventilation

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	jaunâtre	caractéristique

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 7,1				
<b>plage d'ébullition</b>	>= 100 °C				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	0,36 g/h			ASTM D3539	
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non applicable				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 23 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,059 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité en vrac</b>	920 kg/m <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	-1,1				For: Natriumcumolsulfonat
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité non applicable</b>	non déterminé				
<b>Test de séparation des solvants</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	0 %				
<b>Teneur en eau</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solides</b>	non déterminé				
<b>Indice de combustion</b>	non déterminé				
<b>Sensibilité aux chocs</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b>	aucune				
<b>Propriétés explosives</b>	aucune				
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information disponible.				

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.



**10.2. Stabilité chimique**

stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Lumière directe du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu

**Informations diverses**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg		ATE (acute toxicity estimate)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ATE (acute toxicity estimate)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	9,3 mg/l ( )		ATE	
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Aucune donnée disponible			

**Toxicité subaiguë - Cancérigène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité subaiguë</b>				Aucune donnée disponible



Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité subchronique</b>			Aucune donnée disponible
<b>Toxicité chronique</b>			Aucune donnée disponible
<b>Mutagène</b>			aucune
<b>Tératogène</b>			aucune
<b>Cancérogène</b>			aucune
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b> aucune			
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b> aucune			
<b>Danger par aspiration</b> aucune			
<b>Constatations empiriques</b> dessèche la peau			

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 8,8 mg/l			
<b>Daphnie</b>	CE 50 7,3 mg/l			
<b>Algues</b>	CE 50 8,6 mg/l			
<b>Bactéries</b>				Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Biodégradabilité</b>	> 80 %	diminution du COD (carbone org. dissous)		Facilement dégradable.
<b>Dégradabilité facile</b>	non déterminé			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Isotridécanol: Bioaccumulation potentiellement possible (log Pow: 5,57).

### 12.4. Mobilité dans le sol

aucune

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.



#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

#### Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	ca. 450 mgO2/g		
<b>Valeur AOX</b>	non applicable		

#### Formule contenant des métaux lourds et des composés conformément à la directive 76/464/CEE

non applicable

#### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

#### Recommandations relatives au produit

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

#### Remarques générales

aucune

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
aucune			

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport maritime IMDG**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport aérien ICAO/IATA-DGR**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Informations diverses relatives au transport**

aucune

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autorisations**

Aucune donnée disponible

**Limites d'utilisation**

aucune

**Autres réglementations (UE)**

Ne contient aucune matière dangereuse répertoriée dans la directive 2012/18 / UE.

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** 0 %

**(composants organiques volatils)**

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau** 2 Mélange WGK

**Ordonnance relative aux incidents** Ordonnance sur les accidents, Annexe I: non spécifié.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.